



**Syndicats CGT et UGICT- CGT des
Territoriaux
de la Ville de Rennes, du CCAS
et de Rennes Métropole**



Rennes, le 29 janvier 2025

Objet : demande d'ASA pour agents sinistrés

Madame La Maire Présidente
Ville de Rennes
Rennes Métropole

Madame La Maire Présidente,

Depuis le 25 janvier, le département d'Ille et Vilaine est confronté à des crues d'une ampleur inédite. Face à cette situation exceptionnelle, vous avez sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de l'État. Vous avez activé la cellule de crise et ainsi lancé des actions avec la mobilisation de nos collègues.

Les prévisions météorologiques pour cette semaine ne sont pas favorables. La Vilaine devrait continuer à monter à Rennes ainsi que dans de nombreuses communes situées le long de la Vilaine et ses affluents que ce soit en amont ou en aval de Rennes.

Outre la mobilisation des services (DVPF, DJB, DA, DMA, DS...) face à ces inondations et leurs conséquences, **nos collègues habitant le rayon concerné sont gravement touchés. Leurs habitations ont été inondées, obligeant certains d'entre eux à être évacués et relogés chez l'habitant ou dans des gymnases.** Ils doivent protéger leurs logements et ensuite faire face au dossiers administratifs vers leurs assurances, au nettoyage et aux réparations nécessaires. Ces situations engendrent des difficultés de transport et des préoccupations personnelles majeures.

De nombreux agents ont dû quitter précipitamment leurs domiciles, laissant derrière eux des biens endommagés par l'eau. Ils sont confrontés à des pertes matérielles importantes et à un stress émotionnel considérable. Certains ont dû trouver des solutions d'hébergement temporaire pour leurs familles, tandis que d'autres s'efforcent de sauver ce qui peut l'être de leurs biens personnels. Les trajets pour se rendre au travail sont également perturbés, ajoutant un niveau supplémentaire de difficultés à une situation déjà éprouvante.

Aussi, nos organisations syndicales vous demandent un geste dans ce cadre exceptionnel en accordant une autorisation spéciale d'absence rémunérée cette semaine 5 à tous les agents touchés par cette catastrophe. Ce congé permettrait aux agents de se concentrer sur la protection de leurs habitations, la gestion administrative, le nettoyage et les réparations nécessaires, ainsi que sur le soutien à leurs familles en cette période difficile.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre soutien en cette période difficile.

Les syndicats CGT



Syndicats CGT et UGICT-CGT de la Ville de Rennes, de ses établissements et de Rennes Métropole
8 place de Torgné – 35200 RENNES

CGT 02 23 62 24 65

Mail cgt@rennesmetropole.fr

Site : villederennes.reference-syndicale.fr

UGICT-CGT (Cat. A-B & A.M.) 06 31 67 12 67

Mail ugict-cgt@rennesmetropole.fr

Site : rennesmetropole.reference-syndicale.fr

